



PREAVIS MUNICIPAL No 4/2018

AU CONSEIL GENERAL DE DENENS

Relatif à la demande d'un crédit additionnel de Fr. 230'000, -- pour l'agrandissement du bâtiment scolaire et communal sur la parcelle 95.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

Lors de ses séances des 12 février 2015, 9 mars 2016 et 21 septembre 2016, le Conseil général de Denens a accepté les Préavis 01/2015, 01/2016 et 10/2016 pour une demande de crédit d'un montant total de Fr. 4'358'000, --, relatif à l'agrandissement du bâtiment scolaire et communal sur la parcelle No 95.

2. Travaux supplémentaires

- a. Lors de la réalisation des travaux d'agrandissement, divers imprévus concernant les introductions des services, les terrassements, les canalisations, le béton, la maçonnerie, l'électricité et les honoraires d'architectes correspondants ont provoqués des coûts supplémentaires sur ces différents postes de Fr. 131'700. --.
- b. Lors de la finalisation des travaux dans les combles du bâtiment existant, la Municipalité a considéré qu'il serait opportun et judicieux de terminer totalement l'équipement de la salle de réserve, ce qui n'était pas prévu et de mettre à niveau la dalle des combles restants. Les coûts supplémentaires de ces aménagements s'élèvent à Fr. 98'300. --.

Le montant total de cette demande de crédit additionnel s'élèvent à Fr. 230'000. --. Il représente un surcoût d'un peu plus de 5% du crédit de base pour des prestations complémentaires à celui-ci. Ces prestations nous permettent un usage immédiat de ces locaux et des coûts minimisés par rapport à des finitions ultérieures.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Denens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE DENENS

- Dans sa séance du 14 juin 2018,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

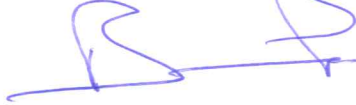
1. D'accorder à la Municipalité un crédit additionnel de CHF 230'000,-
2. De financer ce montant par nos fonds propres et de l'amortir par un prélèvement à nos fonds de réserve pour investissements futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018

Municipal responsable du préavis : Monsieur Thierry Gilgen.

AU NOM DE LE MUNICIPALITE

Le Syndic



Bernard Perex



La Secrétaire



Mary-J. Distretti